

COVID-19 : attention aux intoxications liées à la désinfection et aux autres situations à risque



Actualité du 02/04/2020

Les centres antipoison signalent de nombreux accidents domestiques et intoxication en lien avec le COVID-19. Le point sur la situation et les recommandations pour ne pas prendre de risques.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Anses et le réseau des Centres antipoison suivent avec attention les appels pour un motif associé au COVID-19. Ce recensement vise à identifier les situations à risque afin d'émettre des recommandations et alerter les pouvoirs publics.

Entre le 1er et le 24 mars 2020, 337 appels liés à des cas d'exposition (avec ou sans symptômes) ou des demandes d'information ont été identifiés comme pouvant être associés au contexte COVID-19. Parmi les cas d'exposition (245 cas), 144 présentaient des symptômes et 101 n'en avaient pas.

Plusieurs origines de situations à risque ont été identifiées par les Centres antipoison : les nettoyants / désinfectants, les solutions hydro-alcooliques, les huiles essentielles et les anti-inflammatoires.

Pour prévenir les intoxications et les accidents, l'Anses et les Centres antipoison émettent des recommandations.

Pour les nettoyants et désinfectants

Plusieurs situations particulières à risque ont été identifiées : inhalation de vapeur toxique, intoxication accidentelle de jeunes enfants suite aux transferts des produits ménagers (dans une bouteille, dans un verre d'eau...), nettoyage des aliments à l'eau de Javel.

Pour les éviter :

Respecter rigoureusement les conditions d'usage des produits nettoyants ou désinfectants (sols, surfaces du domicile ou du lieu de travail).

Ne pas mélanger des produits nettoyant ou désinfectant entre eux, notamment eau de Javel et détartrant.

Pour les produits déconditionnés, mentionner très clairement la nature du contenu (nom du produit au feutre, étiquette de couleur...) et tenir ces produits hors de portée des enfants.

Tenir tous les produits ménagers hors de portée des enfants,

Ne pas utiliser les produits nettoyants et désinfectants de sols et de surfaces pour des besoins d'hygiène corporelle.

Ne pas nettoyer les aliments à l'eau de Javel ou tout autre produit nettoyant ou désinfectant non destiné à entrer au contact de denrées alimentaires.

Pour les solutions hydro-alcooliques

Les situations particulières à risque concernent l'exposition accidentelle d'enfants ayant à portée de mains les solutions hydro-alcooliques ou les produits utilisés pour la préparation de solution hydro-alcooliques à faire soi-même.

Pour les éviter :

Tenir les solutions hydro-alcooliques hors de portée des enfants.

Pour les produits déconditionnés, mentionner très clairement la nature du contenu (nom du produit au feutre, étiquette de couleur...) et tenir ces produits hors de portée des enfants.

Pour les solutions à fabriquer soi-même (« Do It Yourself »), respecter rigoureusement les consignes officielles de fabrication (site de l'OMS) et tenir les produits issus de cette fabrication hors de portée des enfants.

Les huiles essentielles

Plusieurs circonstances particulières à risque ont été identifiées : auto-médication par utilisation d'huiles essentielles par voie orale pour « renforcer les défenses naturelles » et « lutter contre le coronavirus », pulvérisation d'huiles essentielles pour « assainir un espace clos » par une personne à risque (personne asthmatique), ou encore utilisation inappropriée pour désinfecter un masque chirurgical, par exemple.

L'Anses rappelle que les huiles essentielles ne constituent pas un moyen de lutte contre le coronavirus. Il est important de respecter les conditions d'utilisations de ces huiles (voie d'administration, dose, zone d'application...). Les personnes souffrant d'affections respiratoires (notamment les personnes asthmatiques) et les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas utiliser les huiles essentielles. Avant tout usage, et en cas de question sur l'usage des huiles essentielles, demander conseil à un pharmacien.

Les médicaments anti-inflammatoires

Un fort besoin d'information a été constaté autour de l'utilisation des médicaments anti-inflammatoires non stéroïdiens, corticoïdes, bronchodilatateurs et anti-inflammatoires associés, suite aux informations du ministère de la santé mentionnant que les anti-inflammatoires pourraient aggraver les signes d'infection liés à l'épidémie COVID-19.

Les bons comportements :

Ne pas arrêter un traitement anti-inflammatoire prescrit pour une affection chronique et prendre conseil auprès de son médecin traitant. L'arrêt brutal du traitement anti-inflammatoire peut entraîner une recrudescence des symptômes de l'affection chronique.

En dehors de tout traitement chronique, ne pas prendre d'anti-inflammatoires non stéroïdiens et privilégier la prise de paracétamol en cas de fièvre, comme recommandé par le ministère de la santé.

En cas d'intoxication, il ne faut pas refuser ou reporter une consultation nécessaire aux urgences ou dans un cabinet médical par peur d'être infecté par le coronavirus. Il est nécessaire de suivre précisément les indications du Centre antipoison.

Ces recommandations pourront évoluer en fonction de nouvelles situations à risque identifiées par les Centres antipoison.

Des conseils pour éviter les risques d'accidents domestiques dans l'actuel contexte de confinement sont disponibles sur le site de l'association des Centres antipoison : <http://www.centres-antipoison.net/comcovid.pdf>.

EN SAVOIR PLUS

COVID-19 et TOXICOVIGILANCE - Suivi des événements associés au COVID-19 enregistrés par les Centres antipoison (CAP) du 01/03/2020 au 24/03/2020